

Monsieur le Président de la République,

La viande issue des abattages rituels ne se limite plus aux marchés « halal » et « casher ». Elle se retrouve désormais dans les circuits classiques (boucheries, grandes surfaces, cantines, restaurants) sans aucune mention informative pour le consommateur, ce qu'a confirmé Monsieur le ministre de l'Alimentation dans sa réponse à une question parlementaire, publiée le 1er décembre 2009 au Journal Officiel de l'Assemblée Nationale. Les organisations de protection animale dénoncent publiquement cette tromperie des consommateurs qui n'a jusqu'à ce jour entraîné aucune réaction des services de l'Etat.

Un Etat laïque doit pourtant garantir, au-delà de la liberté des cultes, la liberté de conscience de chaque citoyen. Or, si **72 % des français désapprouvent la dérogation permettant de ne pas étourdir les animaux avant leur abattage***, combien de nos compatriotes savent que cette « dérogation » pour motifs rituels à l'obligation d'insensibilisation des animaux avant leur saignée est devenue une règle quasi générale ?

En France, déjà 50 % des ovins sont égorgés conscients et donc sensibles à la douleur. En Belgique, près de 100 % ! Demain, si rien n'est fait, il en sera de même en France pour tous les animaux de boucherie.

Au-delà de la nécessaire transparence des pratiques, il convient de prendre la mesure de la souffrance animale qui en résulte. Selon la récente expertise scientifique collective de l'INRA sur la douleur animale, un nombre significatif d'animaux perdent conscience lentement après leur égorgement : jusqu'à... 14 minutes chez des bovins ! Or, pour tenir des cadences de production économiquement rentables, **dans la majorité des abattoirs, l'animal est suspendu sur la chaîne de découpe dans la minute suivant le début de sa saignée, alors qu'il est toujours conscient et sensible à la douleur.**

D'après la Fédération vétérinaire européenne : « l'abattage des animaux sans étourdissement préalable est inacceptable en toute circonstance ». La Suisse, la Suède, l'Islande ou la Norvège ont ainsi interdit l'abattage rituel sans étourdissement sur leur territoire. Il y a quelques mois, la vice-premier ministre belge, ministre des Affaires sociales et de la

Santé publique, s'est engagée à prendre ses responsabilités et a déclaré, à la chambre des Députés : « Il est indéniable que l'étourdissement avant l'abattage contribue à réduire la souffrance des animaux. Mon objectif est, dès lors, de généraliser cette pratique à tous les abattages ».

Monsieur le Président, nous attendons de vous un même engagement et des mesures concrètes comme celles que vous promettiez de prendre en décembre 2006, lorsque vous étiez ministre de l'Intérieur. Vous écriviez alors à plusieurs associations de protection animale : « Je souhaite que les animaux souffrent le moins possible lors de leur abattage. Je souhaite que, dans toute la mesure du possible, l'étourdissement préalable soit généralisé ».

Nous ne pouvons plus accepter de voir se banaliser une pratique cruelle qui ne relève plus de l'exception mais tend à se généraliser pour tout type d'abattage, tout réseau de distribution, alors que les réglementations nationales et européennes imposent, depuis près de 40 ans, que les animaux soient étourdis avant d'être égorgés.

Sans mesures effectives et rapides permettant de modifier les modalités des abattages rituels afin d'abolir la souffrance des animaux et de corriger le système opaque de distribution des viandes qui en sont issues, **les associations signataires lanceront dès la rentrée une campagne unitaire d'information et de sensibilisation auprès des citoyens français.**

Il nous revient en effet de militer pour une « objection de conscience » à la consommation de viande susceptible de provenir d'animaux qui n'ont pas été rendus insensibles à la douleur lors de leur abattage, puisque les motivations éthiques de ceux qui exigent l'insensibilisation des animaux ne sont pas respectées à l'égal des motifs davantage traditionnels que religieux de ceux qui la refusent.

Si les pouvoirs publics n'agissent pas, les consommateurs, une fois informés, n'auront d'autre solution que de suivre l'adage bien connu : « dans le doute... abstiens-toi » !

* Les Français et l'étourdissement des animaux avant leur abattage – Sondage IFOP réalisé du 8 au 10 décembre 2009 sur un échantillon de 1015 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



**Abattage rituel
sans étourdissement :
Assez de promesses,
Place aux actes !**